



## **Pic de pollution : la Ville de Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel**

**En raison d'un nouvel épisode de pollution atmosphérique, la Ville de Paris met en place mercredi la gratuité du stationnement résidentiel et suspend la circulation de ses véhicules polluants.**

AIRPARIF prévoit pour demain un épisode de pollution atmosphérique aux particules (PM10), entraînant la mise en place de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositions adoptées en mai par le Conseil de Paris, sur proposition de l'Exécutif, la Ville de Paris mettra en place, mercredi 24 septembre, le stationnement résidentiel gratuit.

**La Ville de Paris suspendra également demain la circulation de ses dernières berlines et citadines qui roulent à l'essence ou au diesel** ainsi que ses deux-roues motorisés. En revanche, la circulation des véhicules hybrides et électriques est autorisée. Les seules exceptions admises sont celles liées à la santé ou à la sécurité des agents et des Parisiens.

En fonction de l'évolution de la situation dans les jours qui viennent, d'autres mesures complémentaires pourront être prises : gratuité d'Autolib', de Velib', etc.

Des messages de prévention sanitaire seront diffusés sur les panneaux lumineux de la Mairie et sur paris.fr afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée de cet épisode de pollution.

La Mairie de Paris appelle tous les Parisiens à suivre les messages de préventions et à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...).